



PRIX TRIALP de l'ESS

« ECONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE » en lien avec L'ECONOMIE CIRCULAIRE ou l'ENVIRONNEMENT

Article 1 Société organisatrice

TRIALP est une entreprise d'insertion basée à Chambéry qui accompagne des personnes en difficultés professionnelles, mais également de porteurs de projets. TRIALP et ses partenaires organisent un prix de l'Economie Sociale et Solidaire en lien avec l'Economie Circulaire.

Article 2 Les partenaires du prix de l'ESS et membres du jury

Les organisations suivantes sont partenaires du prix de l'ESS et membres du jury :

- ADISES ACTIVE
- Le Centre des Jeunes Dirigeants
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie
- L'agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises
- Le Réseau Entreprendre® Savoie
- Savoie Vivante
- Le Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Article 3 Objet du prix de l'ESS

L'objet du prix de l'ESS est de primer un projet agissant pour la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, en lien avec l'économie circulaire et/ou dans le domaine de l'environnement considéré comme le meilleur par un jury spécial réuni à cette occasion.

Article 4 Condition de participation

Sont autorisés à concourir tout citoyen majeur ou collectif de citoyens.

La participation à ce prix de l'ESS emporte acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement. Le participant s'engage à ce que le nom de son projet, nom et/ou prénom et /ou pseudo du porteur de la candidature ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit pas illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs et ne constitue pas des menaces à des tiers.

Article 5 Confidentialité

TRIALP et le jury s'engagent à tenir confidentielle, tant pendant la durée du prix de l'ESS qu'après son déroulement, toute information dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans le dossier de candidature. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu la création, la conception ou l'invention contenue dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats.



➤ **Généralités :**

Les éléments d'information apportés sur le projet échangés dans le cadre du prix de l'ESS et au cours des appuis en compétences, doivent rester strictement confidentiels. La société TRIALP s'engage à ne pas les divulguer et à en faire usage dans le seul cadre du prix de l'ESS.

➤ **Eléments techniques :**

Le dossier de présentation du projet et le partage de compétences avec le porteur de projet peuvent amener la société TRIALP à prendre connaissance d'éléments confidentiels concernant la production, les produits ou la technologie en lien avec le projet. La société TRIALP s'engage à faire usage de ces éléments dans le seul cadre du prix de l'ESS, sauf autorisation particulière délivrée par le porteur de projet.

➤ **Eléments commerciaux :**

La société TRIALP s'engage à ne pas utiliser les éléments commerciaux portés à sa connaissance à des fins autres que le prix de l'ESS.

Article 6 Publicité

Le porteur de projet concourant au prix de l'ESS accepte que son nom et le nom de son projet soient mentionnés dans le cadre de la promotion du prix de l'ESS et de la communication de la société TRIALP, et le cas échéant de témoigner à la demande de la société TRIALP.

En contrepartie, le porteur de projet lauréat pourra afficher le nom du prix de l'ESS dans ses documents de communication, avec l'accord préalable de la société TRIALP.

Article 7 Dossier de candidature

Le dossier de candidature est disponible auprès de :
TRIALP
928 avenue de la houille blanche
73 000 CHAMBERY
ou par mail à contact@trialp.com

La participation au prix de l'ESS est gratuite, les frais d'envoi restant cependant à la charge des participants.

Les participants devront retourner leur dossier de candidature (**5 pages maximum**) comprenant :

- Une présentation du porteur du projet
- Les étapes clés du projet
- Le contexte du projet (législatif, environnemental, économique, sociétal, opportunité, faiblesse, les besoins du territoire ...)
- Le lien avec l'ESS, l'économie circulaire, l'environnement
- Une présentation du projet (en quoi le projet répond à un besoin du territoire, un descriptif des étapes dans la mise en œuvre)
- Une approche économique de la viabilité du projet
- Le développement du projet, votre vision à 3 ans
- Leurs attentes et besoins en termes d'accompagnement

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. De la même manière, un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.

Aucun document complémentaire ne doit être adressé après la date de clôture.



Article 8 : Modalités de participation

Les candidats peuvent envoyer leur dossier de candidature à partir du **9 novembre 2017 et jusqu'au 5 janvier 2018 à 11h**, le cachet de la poste faisant foi.

Après réception des dossiers de candidature, soit par mail à l'adresse contact@trialp.com, soit par courrier à TRIALP – 928 avenue de la houille blanche – 73 000 CHAMBERY, tous les candidats recevront un accusé de dépôt de candidature.

Le jury décidera du lauréat le **31 janvier 2018**.

La remise du trophée et l'annonce du lauréat auront lieu le **jeudi 8 février 2018 à 18h** à TRIALP – 928 avenue de la houille blanche – 73 000 CHAMBERY en présence de la presse et des membres du jury. L'ensemble des candidats est convié à cette remise.

L'ensemble des candidats recevra une analyse et jugement de leur candidature par mail.

Article 9 : Sélection

Afin d'évaluer les dossiers, un jury composé de professionnels du secteur de l'économie, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et des membres des chambres consulaires, mettra ses compétences au service du prix de l'ESS. Le projet peut être établi dans tous les secteurs d'activité mais il doit faire la promotion d'un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire :

- approvisionnement durable,
- écoconception,
- écologie industrielle et territoriale,
- économie de la fonctionnalité,
- le caractère innovant du projet
- la faisabilité technique, économique / commerciale et financière
- consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation),
- allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation),
- recyclage.
- Développement d'emploi accessible aux plus fragiles

De plus, pris en compte dans la délibération du jury :

- l'originalité de l'idée et simplicité de mise en œuvre,
- le potentiel de développement,
- les capacités entrepreneuriales des porteurs de projet.

Le projet doit être sur les départements de la Savoie ou de la Haute Savoie.

Article 10 : Dotations du lauréat

Le lauréat recevra comme dotation et pour une durée de 6 mois :

- Un appui technique sur le montage de projet
- La mise à disposition des compétences de TRIALP et des partenaires (Réglementaire, administratif, gestion, commercial, social, comptabilité, qualité, sécurité, ressource humaine, logistique ...)
- Un appui à la recherche de financement
- Un appui sur les compétences nécessaires sur le développement de l'emploi accessible aux plus fragiles
- Visibilité et communication par TRIALP et les partenaires
- Organisation de la remise du prix avec communication



Article 11 Responsabilité

L'appui en compétences fourni par la société TRIALP est constitutif d'un transfert de compétences soumis à une obligation de moyens et non de résultat.

En conséquence, les appuis en compétences donnés dans le cadre du prix de l'ESS ne pourront jamais donner lieu à la moindre mise en cause de responsabilité de la part du porteur de projet, celui-ci restant libre d'appliquer ou de ne pas appliquer les propositions d'orientation fournies.

Article 12 : Droit d'exclusion

La participation à ce prix de l'ESS implique l'acceptation de plein droit et sans réserve du présent règlement, TRIALP et les partenaires peuvent invalider la participation de tout utilisateur n'ayant pas respecté le présent règlement.

Article 13 : Circonstances exceptionnelles

TRIALP et les partenaires :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce prix de l'ESS en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du prix de l'ESS. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Dégagent toute responsabilité sur les éventuelles récupérations et dommages portés aux œuvres.

Article 14 : Données personnelles

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : TRIALP 928 avenue de la houille blanche – 73 000 CHAMBERY, selon l'article 34 de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Partenaires

